



COMPTE-RENDU DE LA FORMATION SPECIALISEE DU 18 JANVIER 2024

Cette formation spécialisée a été convoquée suite au droit d'alerte déposé par Solidaires Finances publiques 77 le 10 janvier 2024.

Le 9 janvier dernier, une température de 13,5 degrés a été constatée à l'accueil généraliste et 15 degrés dans les box, contraignant les agents à conserver leur manteau et écharpe. Outre l'absence de chauffage, il a été constaté la défaillance du radar de la porte d'entrée de l'accueil et un mauvais fonctionnement du rideau chauffant.

Le 18 janvier, la Ddfip 77 a réuni les représentants du personnel SOLIDAIRES, CGT, CFDT-CFTC et FO et a indiqué qu'en qualité d'employeur, elle a pris ses responsabilités. Dans le cadre du droit d'alerte, une enquête a été diligentée. Dans l'urgence, des mesures conservatoires ont été prises.

Ce problème de chauffage, récurrent à la cité administrative de Melun, relève de la Préfecture, et de l'état d'avancée du dossier de projet de rénovation de la cité qui est en cours de discussion depuis quelques années maintenant. Selon la Ddfip 77, avec cet évènement, le Préfet se serait « mobilisé » pour présenter le dossier à la Direction immobilière de l'État (DIE).

L'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) a apporté des précisions en termes de température dans les bureaux : le code du travail énonce « une température convenable » et l'INRS (institut national de recherche et de sécurité au travail) recommande que la température ne soit pas inférieure à 18 degrés. La circulaire « sobriété énergétique » préconise une température de 20, 21 degrés, mais ce n'est pas suffisant lorsque l'agent est dans une position statique.

Les mesures prises pour remédier au manque de chauffage à l'accueil de la cité administrative de Melun :

- La Préfecture a fait appel à un chauffagiste afin d'effectuer un diagnostic du problème de chauffage au RDC du bâtiment B de la cité administrative.
- La Ddfip 77 a fourni des radiateurs d'appoint, installés dans la zone accueil et mis en route de 6h30 à 8h30. Elle a fait intervenir un électricien afin d'identifier la cause des coupures de courant dès la mise en route des radiateurs. 2 lignes électriques ont été installées, plus puissantes, dans la zone accueil et au niveau des box.
- Pour lutter contre la déperdition thermique, la Ddfip 77 propose d'installer des panneaux (claustras) devant les box et la porte d'entrée des régisseurs.
- Le changement du radar détecteur d'ouverture de la porte d'entrée est prévu dans la semaine du 23 janvier. Et le rideau de chaleur a fait l'objet d'une réparation par le service de la logistique Ddfip 77.

Le compte-rendu de l'enquête réalisée dans le cadre de ce droit d'alerte fera l'objet d'un envoi à l'ensemble des représentants du personnel.